

Mme. Roque Renée Lucienne, épouse Benouarzeg Rabah, née le 21 avril 1930 à Tarascon (Dpt. des Bouches du Rhône) France ;

Mme. Rizzo Joséphine, épouse Bacha Meftah, née le 22 janvier 1940 à Souk-El-Arba (Tunisie), qui s'appellera désormais : Bacha Dalila ;

Mme. Kohler Germaine Marguerite, épouse Chirkmama Bouchaib, née le 27 janvier 1924 à Colmar (Dpt. du Haut Rhin) France ;

Mme. Jamaï M'Hénia, épouse Bouaricha Abdelhamid, née le 6 septembre 1921 à Henchir El Hamri (Tunisie) ;

Mme. Kunt Elisabeth, épouse Iskounene Mohand, née le 31 août 1925 à Landstuhl (Allemagne), qui s'appellera désormais : Kunt Louiza ;

Mme. Ouarda bent Ahmed, épouse Kouhall Abdelkader, née en 1929 à Berkane (Maroc), qui s'appellera désormais : Kouhall Ouarda ;

Mme. Karolczack Viktoria, épouse Boutefnouchet Ahmed, née le 28 septembre 1913 à Bochum-Mitte (Allemagne) ;

Mme. Megherbi Fatma, épouse Benali Abdelkader, née le 5 avril 1922 à Béni Saf (Tlemcen) ;

Mme. Mimouna bent Hamadi, épouse Derrouiche Mohammed, née en 1929 à Es Senia (Oran), qui s'appellera désormais : Benhamadi Mimouna ;

Mme. Loacé Noëlle Marguerite Marie Joséphe, épouse Mostapha, née le 24 décembre 1943 à Blida (Alger) ;

Mme. Bouvier Yvette Albertine Marcelline, épouse Benabdallah Amar, née le 24 février 1931 à Saint-Ouen (Seine) France ;

Mme. Parsy Paulette Victoire Marie, épouse Karkri Omar, née le 25 octobre 1930 à Paris 11^e (Dpt de la Seine) France ;

Mme. Soussi Amaria, épouse Kadri Mohamed, née le 6 novembre 1938 à Béni Saf (Tlemcen) ;

Mme. Planque Henriette, épouse Kherbani Mohammed, née le 25 août 1904 à Annezin (Dpt. du Pas de Calais) France ;

Mme. Pambrun Monique Marthe, épouse Lafri Aïssa, née le 13 janvier 1930 à Paris 18^e (Dpt. de la Seine) France, qui s'appellera désormais : Pambrun Nachida Monique ;

Mme. Sauvé Marie Rose Joséphine, épouse Labed Mohammed-Larbi, née le 19 décembre 1912 à Saint-Gregoire (Dpt. d'Ille et Vilaine) France ;

Mme. Chartier Christiane, épouse Benramdane Hocine, née le 6 septembre 1936 à Digoin (Dpt de la Saône et Loire) France ;

Mme. Moulian Jeannine, épouse Fedaoui Mohammed ou Idr, née le 1^{er} juillet 1938 à Soustons (Dpt. des Landes) France ;

Mme. Prudhon Augustine, épouse Aitoudjaoud Miloud, née le 23 décembre 1914 à Saint-Denis (Dpt. de la Seine) France, qui s'appellera désormais : Prudhon Yamina ;

Mme. Dulhoste Josette Marie, épouse Daoud Kamel, née le 10 avril 1943 à Toulouse (Dpt. de la Haute Garonne) France ;

Mme. Sauer Sigrid Elsbeth Erika, épouse Nakli Abdallah, née le 13 mai 1931 à Detmold (Allemagne), qui s'appellera désormais : Sauer Sigrid Safia ;

Mme. Soussi Rekia, épouse Astite Abdelkader, née le 5 juillet 1928 à Béjaia (Sétif) ;

Mme. Poncin Madeleine Camille Louise, épouse Tlemsani Mahmoud, née le 17 juin 1934 à Lyon 3^e (Dpt du Rhône) France ;

Mme. Malus Françoise Berthe Lucienne, épouse Boussad Hachemi, née le 13 septembre 1931 à Létrécourt (Dpt de la Meurthe et Moselle) ;

Mme. Isabelle Mas Sart, épouse Oussedik Hocine, née le 25 août 1929 à Son Servera (Province des Baléares) Espagne ;

Mme. Mimouna bent Abdellah, épouse Moulebhar Mohamed, née en 1927 à El Amria (Oran), qui s'appellera désormais : Hadjaoui Mimouna.

Mme. El-Qadiri Aïcha, épouse Bendahou Mohamed, née le 5 mars 1947 à Oudja (Maroc) ;

Mme. Grassi Rollande Adrienne, épouse Djelali Abd-El-Hak, née le 23 février 1926 à Constantine ;

Mme. Ouerkia bent Allal, épouse Bouaziz Mokhtar, née le 7 septembre 1917 à Alger.

Arrêtés du 6 janvier 1966 portant mouvement dans le corps des officiers ministériels.

Par arrêté du 6 janvier 1966, M^r Albert Amblard, notaire à Tébessa, est muté, sur sa demande en la même qualité, à Oran, en remplacement de M^r Nougarede démissionnaire.

Par arrêté du 6 janvier 1966, la démission de M^r Roger Roth, avoué près le tribunal de grande instance d'Alger, est acceptée à compter du 2 décembre 1964.

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 3 novembre 1965 relatif à la nature et à l'organisation des épreuves du certificat d'aptitude à l'inspection de l'enseignement primaire et à la direction des écoles normales.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n^o 65-223 du 23 août 1965 portant création du certificat d'aptitude à l'inspection de l'enseignement primaire et à la direction des écoles normales, notamment l'article 5 ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Entre le 15 avril et le 15 mai de chaque année, les candidats et candidates au certificat d'aptitude à l'inspection de l'enseignement primaire et à la direction des écoles normales remplissant les conditions d'âge et de titres précisés à l'article 3 du décret susvisé, adressent leur demande d'inscription soit à l'inspection académique du département dont ils relèvent, soit, s'ils résident à l'étranger, aux services culturels des ambassades de la République algérienne démocratique et populaire.

Les dossiers revêtus des appréciations des supérieurs hiérarchiques sont transmis à la direction des enseignements avant le 1^{er} juin pour les candidats résidant en Algérie, ou avant le 15 juin pour les candidats en résidence à l'étranger.

Art. 2. — Les pièces à produire par le candidat sont les suivantes :

- Une notice individuelle sur un imprimé fourni, à la demande du candidat par le service qui reçoit les inscriptions ;
- Une demande d'inscription mentionnant l'option : arabe, français ou bilingue, ainsi que l'option particulière pour la deuxième inspection prévue aux épreuves pratiques de la seconde partie du concours (article 5 ci-dessous) ;
- Une déclaration d'engagement à accepter toute affectation qui lui serait proposée en cas de succès ;
- Une pièce d'état-civil ;
- Les copies certifiées conformes des grades et diplômes mentionnés sur la notice ;
- Un certificat médical établi par un médecin de médecine générale et un certificat médical établi par un phthisiologue.

Art. 3. — Les pièces à produire par le service qui reçoit et transmet la demande sont :

- L'état des services ;
- Un rapport détaillé (note confidentielle en deux exemplaires).